



**HAL**  
open science

## Mobilités internationales et attaches familiales des diplômés maghrébins de grandes écoles

Eric Gobe, Catherine Marry, Françoise Chamozzi

► **To cite this version:**

Eric Gobe, Catherine Marry, Françoise Chamozzi. Mobilités internationales et attaches familiales des diplômés maghrébins de grandes écoles. *SociologieS*, 2013, 4422, pp.1-15. halshs-00908731

**HAL Id: halshs-00908731**

**<https://shs.hal.science/halshs-00908731>**

Submitted on 25 Nov 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Mobilités internationales et attaches familiales des diplômés maghrébins de grandes écoles

Éric Gobe\*, Catherine Marry\*\* et Françoise Chamozzi\*\*\*

Les États maghrébins issus de l'indépendance ont mis en place un système de formation des cadres de la haute fonction publique et de dirigeants du privé qui reproduit la dualité caractéristique du système français entre « grandes » et « petites » écoles ou facultés (Bourdieu, 1989). Cette opposition prend au Maroc et en Tunisie une forme spécifique dans la mesure où les filières d'excellence réservées aux meilleurs étudiants sont localisées à l'étranger, en premier lieu, en France, avec les grandes écoles d'ingénieurs<sup>1</sup>. Cela constitue l'héritage historique de pays qui ont dû construire *ex-nihilo* un système d'enseignement supérieur. Depuis le milieu des années 1960, les grandes écoles françaises constituent ainsi un lieu de production et de reproduction d'une partie des élites tunisiennes et marocaines. Mais cette production/reproduction exige que les ingénieurs diplômés ainsi formés à l'étranger retournent, pour une part au moins, dans leur pays d'origine.

L'interrogation sur la sédentarisation des diplômés des pays dominés (du Sud) dans les pays du Nord qui les forment a donné lieu, dans les années 1980, à des travaux dénonçant « l'exode des cerveaux », analysé comme une perte, pour le pays d'origine, d'une de leurs ressources les plus rares – le capital humain – et comme aggravant les inégalités entre pays<sup>2</sup>.

D'autres travaux critiquent ce point de vue. Ils font ressortir l'émergence de diasporas scientifiques qui, grâce au développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, contribuent au développement des échanges scientifiques et techniques entre personnels hautement qualifiés expatriés et cadres supérieurs locaux. Si les cerveaux fuient, les idées n'ont jamais autant circulé (Gaillard et Meyer, 1996)<sup>3</sup>.

Bien que centrée sur les mobilités internationales des diplômés marocains et tunisiens des grandes écoles, qui se sont accrues et complexifiées depuis la fin des années 1980 avec la mondialisation des économies, la question posée par cet article se démarque toutefois de ce débat. Elle déplace en effet l'attention des effets – bénéfiques ou délétères pour le pays d'origine – des mobilités internationales des diplômés maghrébins des grandes écoles françaises vers les modalités et les ressorts de ces mobilités.

### Encadré sur l'enquête

Cet article s'appuie sur les résultats d'une enquête menée auprès de diplômés tunisiens et marocains de trois des plus grandes écoles d'ingénieurs françaises : Polytechnique, Centrale et les Ponts et Chaussées, dans le cadre du programme collectif FSP « Mondialisation et recompositions de la catégorie professionnelle des cadres », coordonné par Eric Gobe, de 2006 à 2009. Ces trois établissements ont été choisis, car ils font partie en France des institutions d'enseignement supérieur les plus prestigieuses, autrement dit des grandes écoles du pouvoir (économique et politique) qui contribuent à la reproduction des élites françaises, marocaines et tunisiennes. Nous avons exclu les Algériens de notre étude, car les effectifs concernés sont entre cinq et dix fois moins importants que pour le Maroc et la Tunisie, l'Algérie n'ayant pas passé d'accord de coopération avec la France pour envoyer de manière systématique et organisée ses étudiants dans les grandes écoles françaises. Eric Gobe, Françoise Chamozzi et Catherine Marry ont réalisé 90 entretiens principalement en France, au Maroc et

\* Directeur de recherche au CNRS (Institut de recherches d'études sur le monde arabe et musulman – IREMAM)

\*\* Directrice de recherche au CNRS (Centre Maurice Halbwachs – CMH)

\*\*\* Ingénieure d'études au CNRS (Centre Maurice Halbwachs – CMH)

<sup>1</sup> Contrairement au Maroc et à la Tunisie, l'Algérie n'a pas passé d'accord de coopération avec la France pour envoyer de manière systématique ses étudiants dans les grandes écoles françaises. Nous avons donc exclu ce pays de notre enquête (cf. encadré)

<sup>2</sup> On trouvera une présentation de ces travaux dans Saïd Ben Sedrine et Vincent Geisser (2001).

<sup>3</sup> Voir également André Grelon (2004, p 380).

en Tunisie, le plus souvent en face à face, parfois au téléphone, notamment avec des diplômés installés à Londres. Pour constituer notre échantillon, nous avons choisi des promotions sorties de ces écoles entre 1970 et 2002, à partir des annuaires des écoles. La base est constituée de 841 diplômés - 554 Marocains (dont 20 Marocaines, soit 3,6%) et 287 Tunisiens (dont 21 Tunisiennes, 7,3%). Les annuaires présentent des limites importantes pour retracer les trajectoires géographiques et professionnelles, du fait du caractère lacunaire, mal actualisé et surtout statique des informations. Mais ils donnent quelques grandes tendances de la répartition par pays et secteurs d'activité des diplômés de différentes cohortes et écoles. Les entretiens biographiques, sur lesquels nous appuyons ici (68 dont 36 Tunisiens et 32 Marocains) auprès de diplômés principalement dans les années 1990 et 2000, permettent de saisir les déterminants familiaux dans les trajectoires et de mieux restituer la dimension longitudinale des carrières. Concernant les Marocains, 15 entretiens ont été réalisés auprès de diplômés qui travaillent et vivent au Maroc (Rabat et Casablanca) (8 Polytechniciens, 4 Centraliens, 4 Ponts), dont 1 femme; 17 en France (Paris), dont 2 femmes (12 polytechniciens, 2 Centraliens, 3 Ponts). Quant aux 36 entretiens concernant les Tunisiens, 17 ont été réalisés en France (Paris) (2 centraliens dont une femme, 3 Ponts, 12 polytechniciens), 3 par téléphone avec Londres (2 polytechniciens et 1 centralienne) (dont deux femmes) et 16 en Tunisie (5 centraliens, 1 Pont, 10 polytechniciens).

Dans le cadre de cet article, nous avons délibérément ignoré les trajectoires des diplômés des années 1970 et 1980. En effet, les statistiques tirées des annuaires des diplômés des trois grandes écoles étudiées, montrent l'ampleur massive du retour des générations des diplômés des années 1970, dont le comportement ne diffère guère de leurs aînés diplômés dans les années 1960 (cf. tableau 2a). En effet ces derniers rentraient directement au Maroc ou en Tunisie une fois le diplôme de l'école d'ingénieur obtenu. Si le taux de retour a diminué durant les années 1980, il demeure élevé. La rupture dans la relation au pays d'étude s'opère réellement à partir de la fin des années 1980

À partir de l'analyse d'entretiens biographiques de 68 Tunisiens et Marocains, diplômés de grandes écoles d'ingénieurs françaises dans les années 1989-2002 (cf. encadré), nous nous proposons d'éclairer ces mobilités par une dimension souvent négligée par les travaux sur les migrations internationales des élites, celle de la famille conjugale<sup>4</sup>. Au-delà des évolutions du contexte politique et économique du Maroc, de la Tunisie et de la France, le « choix » du conjoint - ici plus souvent de la conjointe -, pèse fortement sur les décisions de mobilités géographiques et professionnelles.

L'ancrage durable en France, ou dans un autre pays plutôt que dans le pays d'origine, est surtout le fait des diplômés qui ont épousé une étrangère (ici le plus souvent des Françaises)<sup>5</sup>. Les diplômés rentrés dans leur pays, après la fin de leurs études en France et une expérience professionnelle en France et/ou à l'étranger (Londres, Etats-Unis) d'une durée variable (de quelques mois à une quinzaine d'années) ont le plus souvent épousé une femme de leur pays et n'envisagent plus d'émigrer, sauf pour une courte période. Ces conjointes (ou plus rarement les conjoints) souhaitent en effet préserver leurs attaches avec leur famille d'origine et redoutent aussi de ne pas pouvoir poursuivre leur carrière, en France pour les Françaises, au Maroc ou en Tunisie pour les Marocaines et Tunisiennes. Des recherches auprès de diplômés français des grandes écoles ont souligné en effet l'enjeu que représente la mobilité géographique dans les carrières et les tensions que cet enjeu génère dans les couples où la double carrière devient la norme au fil des générations (Marry, 2004). Composer avec les attentes et ambitions de sa conjointe (et plus encore avec celles de son conjoint), tenir compte aussi de la bonne intégration scolaire et amicale des enfants, peut ainsi infléchir la trajectoire professionnelle dans un sens qui n'est pas toujours celui d'une ascension professionnelle.

<sup>4</sup> La question des familles transnationales, dont les membres dispersés dans deux ou plusieurs pays, maintiennent activement des contacts (Lam *et al.*, 2002) fait l'objet d'une littérature importante ces dernières années, tout particulièrement aux Etats-Unis. Mais ces travaux, comme ceux rares en France qui s'y intéressent (Razy, Baby Collin, 2001), portent pour l'essentiel sur des migrations de populations faiblement dotées en capital scolaire, comme celles étudiées par Streiff-Fenart (1999) en provenance d'un village du Sud-Ouest tunisien : implantées depuis plusieurs générations dans le Sud de la France, ces migrants ont développé un réseau familial étendu dans les deux pays.

<sup>5</sup> Le concubinage est une situation rarement mentionnée.

Notre approche permet également de nuancer l'hypothèse selon laquelle les plus grandes dispositions à la circulation internationale des « héritiers » (Wagner, 2007 ; Garneau, 2007) sont favorisées par des expériences de séjours plus ou moins longs, avec ou sans leurs parents, à l'étranger (notamment en France), dans leur enfance et adolescence et par une familiarité précoce avec les langues étrangères, ici le français et de plus en plus souvent, l'anglais.

Avant de développer ces deux principales propositions, nous présenterons le modèle de formation des élites et les trajectoires sociales des diplômés (I). Nous nous attacherons ensuite aux relations que l'on peut établir entre attaches familiales et mobilités (II).

## **1. Modèles de formation et trajectoires sociales des élites maghrébines.**

### *1.1 Des modèles de formation encadrés dans une logique bi-nationale*

Les États maghrébins issus de l'indépendance<sup>6</sup> ont mis en place un système de sélection de leurs cadres supérieurs étroitement lié à celui des grandes écoles françaises.

En Tunisie, dès 1965, les meilleurs bacheliers de l'enseignement public tunisien sont orientés vers des classes préparatoires aux Grandes Écoles françaises et, dans une moindre mesure, vers les universités allemandes et américaines.

Par ailleurs, pour préserver les meilleurs élèves de la massification de l'enseignement secondaire, les autorités tunisiennes ont institué, à partir de 1983 et jusqu'aux années 2000, des lycées pilotes qui destinent aussi leurs meilleurs éléments aux grandes écoles françaises d'ingénieurs et aux universités techniques allemandes. Le français est la langue principale des matières scientifiques.

Les premiers bacheliers, sortis des lycées pilotes Bourguiba et de l'Ariana en 1990, apparaissent dans notre population en 1995, et montent en puissance à partir de 1997. En revanche, les trois lycées du réseau des établissements scolaires français en Tunisie, situés dans l'agglomération tunisienne et à Sousse ne sont pas les lieux de formation privilégiés des diplômés des grandes écoles. Seuls trois Tunisiens de notre échantillon, issus d'ailleurs d'un environnement plutôt francophile, sont passés par le lycée Pierre Mendès France de Tunis.

Outre les classes préparatoires françaises, les meilleurs bacheliers tunisiens depuis la réforme du cursus de l'ingénieur en 1991 intègrent l'Institut préparatoire aux études scientifiques (IPEST) de La Marsa qui prépare à la fois aux grandes écoles françaises et aux écoles d'ingénieur tunisiennes.

Qu'ils soient dans les classes préparatoires locales ou françaises, ils reçoivent une bourse du gouvernement tunisien. Admis aux plus grande écoles (Polytechnique, Centrale, Les Mines, Les Ponts et Chaussées) ils bénéficient d'une bourse de coopération délivrée par le gouvernement français.

La réforme des études d'ingénieurs a ainsi perpétué la logique bi-nationale du système d'enseignement supérieur. D'une année sur l'autre, les vingt ou trente premiers du baccalauréat optent pour une scolarité dans les classes préparatoires françaises, les trente suivants partent en Allemagne, tandis que plus d'une centaine d'étudiants s'inscrivent à l'IPEST.

Le modèle de formation des élites marocaines donne une place beaucoup plus importante aux établissements scolaires du secondaire français qu'en Tunisie, car il n'existe pas de lycées pilotes au Maroc. Au-delà des lycées, les établissements français au Maroc apparaissent comme « une véritable filière de substitution à un enseignement public arabisé de

---

<sup>6</sup> Mohamed V a déclaré l'indépendance du Maroc le 7 mars 1956. Le traité de Fès de 1912 établissant le protectorat français sur le pays a été abrogé le 2 mars 1956. La France a reconnu l'indépendance de la Tunisie le 20 mars 1956.

plus en plus dégradé » (Vermeren, 2002, p. 390). Les familles issues des catégories supérieures de la société marocaine placent leur progéniture dans les établissements scolaires de la « Mission française ». Si *a priori*, le système d'enseignement français au Maroc s'adresse aux enfants d'expatriés français, il accueille de plus en plus de Marocains : sur un effectif total en 2006-2007 de 23 600 élèves (de la maternelle au lycée) on compte 60 % d'élèves de nationalité marocaine. La plupart de ces établissements dépendent de l'AEFE (l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger), organisme placé sous la tutelle du ministère français des Affaires étrangères<sup>7</sup>.

La pression des demandes d'inscription est telle que depuis le début des années 1990 un test d'entrée pour les enfants a été institué dans les établissements de la Mission dès la seconde année de maternelle<sup>8</sup>. Les frais de scolarité à la hausse d'une année sur l'autre contribuent au développement d'un enseignement privé marocain primaire et secondaire qui sert parfois de tremplin pour intégrer plus tardivement les établissements de l'AEFE.

Plus de la moitié des diplômés marocains que nous avons rencontrés (19 sur 32) sont passés, à un moment ou un autre de leur cursus secondaire, par un établissement de la Mission. Il s'agit presque exclusivement (18 sur 19) « d'héritiers », issus des milieux sociaux les plus favorisés de la société marocaine. Faire sa scolarité à la Mission est un « privilège rare » et « constitue (non seulement) l'assurance d'échapper aux maux de l'enseignement public marocain, la garantie d'une culture francophone (et même bilingue en filière « Option internationale bilingue franco-arabe » créée dans les établissements secondaires AEFE au début des années 1990), mais encore une garantie pour l'avenir universitaire » (Vermeren, 2002, p. 391).

Passer par un lycée marocain public n'empêche pas toutefois de réussir à entrer dans une grande école française. Le niveau en mathématique et en physique soutient la comparaison avec les établissements de la Mission. Les diplômés des catégories populaires et ceux en ascension sociale sont d'ailleurs passés par l'enseignement secondaire marocain. On retrouve les mêmes caractéristiques au niveau des classes préparatoires, les héritiers partant massivement en France pour les suivre, alors que les autres restent dans les lycées marocains.

Le système de classe préparatoire existant au Maroc diffère quelque peu de celui de la Tunisie. Jusqu'en 1987, Casablanca a abrité une classe préparatoire au sein d'un établissement de la Mission, le lycée Lyautey, le restant des bacheliers étaient envoyés dans les « prépas » françaises. Sa disparition a été pensée dans le cadre d'un projet de coopération franco-marocain dont l'objectif était de créer au sein du système d'enseignement supérieur marocain des classes préparatoires sur le modèle français. Plusieurs lycées des principaux centres urbains marocains accueillent ainsi des classes préparatoires. Les bacheliers admis dans ces « prépas » se voient ainsi accorder la possibilité de présenter les écoles d'ingénieurs marocaines et françaises. Ceux qui réussissent les écoles les plus prestigieuses - Polytechnique, Centrale, Mines, les Ponts et Chaussées et Télécom Paris - bénéficient d'une bourse de coopération allouée par la France.

## *1. 2 Des trajectoires d'ascension sociale masculines*

Si la plupart des diplômés marocains et tunisiens passent par une filière spécifique d'élite, ils ne sont pas pour autant, à la différence de leurs homologues français, le produit d'une reproduction sociale exclusive (cf. Tableau 1). En reprenant la typologie en trois catégories de la recherche effectuée en France sur les normaliens et les normaliennes par

---

<sup>7</sup> On ajoutera les établissements scolaires de l'OSUI (l'Office scolaire et universitaire international) qui dépend d'une association, la Mission laïque française et dont le périmètre est défini par la convention maroco-française de partenariat de juillet 2003.

<sup>8</sup> Mouna Izdine, *Maroc Hebdo*, n° 138, 30 mars 2007.

Michèle Ferrand, Françoise Imbert et Catherine Marry (1999)<sup>9</sup>, on constate que près de la moitié des diplômés est issue de l'élite économique et culturelle de la Tunisie, comme du Maroc (les héritiers), avec des pères dirigeants d'entreprises, membres de professions libérales, hauts fonctionnaires ou enseignants du supérieur. Un quart provient de la classe moyenne (en ascension sociale) disposant d'un capital économique relatif (commerçants, petits entrepreneurs), ou culturel (enseignants du secondaire et du primaire). Ce sont également les diplômés qui ont des parents ayant des situations stables (« fonctionnaires » ou employés divers). Un autre quart est issu de milieux défavorisés (les transfuges), avec des parents dont le niveau d'études est très bas (quelques années de primaire), voire analphabètes (ouvriers agricoles, maçons) et dont les mères sont au foyer. On trouve ainsi des polytechniciens dont les parents sont des nomades analphabètes sédentarisés depuis peu.

Ces trajectoires de diplômés de grandes écoles issus de familles pauvres et très peu scolarisées sont beaucoup plus fréquentes au Maroc et en Tunisie qu'en France. Ce phénomène peut surprendre au regard du poids écrasant (autour de 80 %) des polytechniciens et normaliens français issus des milieux les plus favorisés, et ce depuis plusieurs décennies (Baudelot et Matonti, 1994 ; Euriat et Thélot, 1995) et de la part quasi nulle de diplômés français d'origine maghrébine et ouvrière dans les grandes écoles. Il renvoie aux transformations très rapides de la scolarisation et des structures socio-professionnelles au Maroc et en Tunisie depuis les années 1960. En effet, vu le caractère étroit des élites et des cadres administratifs et économiques au sortir de l'indépendance<sup>10</sup>, il a bien fallu constituer et former une élite susceptible de prendre la place des cadres français, puis des coopérants<sup>11</sup>.

Tableau 1 - Origine sociale des Tunisiens et Marocains (entretiens)

	Héritiers	En ascension	Transfuges
Ensemble N=94	45 soit 47,87%	25 soit 26,59%	24 soit 25,53%
<i>Hommes n=84</i>	<i>36/84 soit 42,85%</i>	<i>24/84 soit 28,57%</i>	<i>24/84 soit 28,57%</i>
<i>Femmes n=10</i>	<i>9/10 soit 90%</i>	<i>1/10 soit 10%</i>	<i>0</i>
Dont Tunisiens N=52	26 soit 50%	13 soit 25%	13 soit 25%
<i>Hommes n=46</i>	<i>21/46 soit 45,65%</i>	<i>12/46 soit 26,08%</i>	<i>13/46 soit 28,26%</i>
<i>Femmes n=6</i>	<i>5/6 soit 83,33%</i>	<i>1/6 soit 16,66%</i>	<i>0</i>
Dont Marocains N=42	19/42 soit 45,23%	12/42 soit 28,57%	11/42 soit 26,19%
<i>Hommes n= 38</i>	<i>15/38 soit 39,47%</i>	<i>12/38 soit 31,57%</i>	<i>11/38 soit 28,94%</i>
<i>Femmes n=4</i>	<i>4/4 soit 100%</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

<sup>9</sup> Les « héritiers » se distinguent des diplômés « en ascension sociale » et des « transfuges » par l'ancienneté de l'accumulation des capitaux sociaux. Les grands parents (d'une lignée au moins) des premiers appartenaient aux classes favorisées, ceux des seconds ont des grands-parents d'origine populaire et des parents des classes moyennes ; les « transfuges » ont des grands parents et parents ouvriers ou employés. Nous avons adapté cette typologie au contexte maghrébin, où la part des transfuges est beaucoup plus importante (environ le quart contre moins de 5 % en France).

<sup>10</sup> En 1966, 10 ans après l'indépendance, plus de 70 % de la population active tunisienne est « sans instruction ». En 1997 ce chiffre s'élevait à 19 % (Ben Sedrine et Gobe, 2004)

<sup>11</sup> Les résultats des recherches conduites par Etienne Gérard et Laurence Proteau (2008, p 127) vont dans le même sens. Dans leur étude sur les étudiants marocains en France, les auteurs distinguent les « héritiers », les « pionniers » et les étudiants « d'avant-garde ». Ils constatent que leurs parents sont globalement de milieu aisé, « et ce dans des proportions bien supérieures à celles que représente leur milieu social dans la structure des classes au Maroc. Mais cela est très important à prendre en considération, une proportion non négligeable des étudiants marocains aujourd'hui en France sont issus de milieux modestes, voire très modestes : si 60 % environ des pères d'étudiants marocains en France sont cadres moyens ou supérieurs, 40 % au moins appartiennent aux classes sociales moins favorisées ».

Globalement, la proportion de ceux dont les grands-pères étaient de petits agriculteurs, ouvriers agricoles, petits artisans ou commerçants est forte. Les parents, venus en ville, ont permis le début d'une vive ascension sociale. Dans le cas marocain, les investissements très forts de familles modestes, souvent illettrées, des pères et des mères, dans l'éducation de leurs nombreux enfants, notamment dans le milieu structuré des artisans de Fès - appuyés sur la politique de détection des élites scolaires par les enseignants français et marocains - ont permis des trajectoires de réussite.

L'enquête d'Éric Gobe et Saïd Ben Sedrine effectuée en 2000 sur un échantillon représentatif d'ingénieurs tunisiens montre toutefois que l'origine sociale des diplômés s'élève au fil des cohortes. Si 2 % seulement des ingénieurs de plus de 50 ans sont issus de familles où le père est cadre moyen ou supérieur, cette part atteint 34,5 % parmi les moins de 30 ans. Autrement dit, c'est dans la génération des jeunes diplômés ingénieurs que les logiques de la reproduction s'imposent avec le plus de rigueur au regard des transformations économiques et sociales connues par ces deux pays.

La relative diversité d'origine sociale des diplômés ne doit pas occulter la forte polarisation de leurs origines géographiques : la quasi-totalité de ceux que nous avons rencontrés (à l'exception de certains transfuges) ont vécu leur enfance et adolescence dans les grands centres urbains des deux pays.

L'autre limite à cette ouverture des possibles est qu'elle concerne très peu les femmes (moins de 10 %). Et contrairement à ce qui se passe pour les hommes, les très rares jeunes femmes venues faire leurs études à Polytechnique, Centrale ou aux Ponts sont presque exclusivement (9 sur 10) issues de l'élite du pays, très éduquée et souvent déjà formée en France.

Cette origine élitiste des jeunes femmes se reflète dans le type d'études suivies par leurs pères : on a ainsi le deuxième polytechnicien tunisien, un des premiers centraliens marocains, un ingénieur ENSTA, un ingénieur d'une école d'agronomie marocaine ayant complété avec l'École des eaux et forêts de Nancy, un énarque parisien. Ces pères occupent ou ont occupé des postes de premier plan dans l'administration du pays ou dans les entreprises privées (fondateur de la principale banque tunisienne, PDG de groupe, magistrat, colonel). Une seule diplômée a un père commerçant bijoutier. Les mères sont fortement actives (seulement quatre sur dix sont au foyer dont une qui a d'abord travaillé comme institutrice) et diplômées. Elles exercent des métiers dans l'enseignement (inspectrice de l'éducation nationale en histoire et géographie, institutrice puis conseillère pédagogique), la fonction publique (inspectrice), la médecine (une d'elles a été la première radiologue du Maroc).

Plus encore que pour les Françaises (Ferrand, Imbert, Marry, 1999 ; Marry, 2004), disposer de ressources familiales élevées, du côté paternel et maternel, s'avère donc une condition indispensable à ces scolarités et trajectoires professionnelles d'exception. L'attention portée aux destins improbables des femmes contribue ainsi à une approche sociologique, qui évite à la fois « le fatalisme et l'enchantement » (St Martin, 2008, p. 102).

## **2. Mobilités et attaches familiales :**

### *2.1 La France, premier pays d'accueil des diplômés marocains et tunisiens*

Jusqu'à la fin des années 1980, la très grande majorité des diplômés des trois grandes écoles étudiées (et tous les diplômés des Ponts marocains) est retournée dans leur pays d'origine directement après la sortie de l'École pour aller peupler les directions des entreprises d'État et de la haute fonction publique. À partir de la fin des années 1980, les trajectoires géographiques se diversifient et s'internationalisent.

Les statistiques tirées des annuaires (Tableau 2a et 2b) donneraient à penser que les taux de retour diminuent considérablement à partir des années 1990. Mais ces chiffres globaux sont à nuancer dans la mesure où ils constituent une photographie à un moment donné. Si pour les diplômés des années 1970 à 1980, l'image n'a guère bougé et ne bougera probablement pas en termes de mobilité géographique, il n'en est pas de même pour les diplômés des années 1990-2002. Il convient d'introduire une dimension longitudinale pour mieux apprécier les mobilités des ingénieurs. Et là, force est de constater que la dichotomie retour/non retour se brouille.

Les entretiens permettent de dynamiser cette photographie des mobilités des diplômés donnée par les annuaires. Dans les promotions des années 1989 à 2002, un éventuel retour s'accompagne de manière quasi systématique d'expériences professionnelles antérieures en France ou ailleurs, plus ou moins longues (entre 1 ans et 16 ans).

*Tableau 2a. Pays de résidence des ingénieurs diplômés tunisiens en fonction de la période d'obtention du diplôme (en %, n = 227)*

	1970-79	1980-89	1990-2002	Total
Tunisie	90	66	15	40
France	10	30	66	48
Angleterre	0	0	10	6
Amérique du Nord	0	2	6	4
Maroc/Émirats Arabes Unis	0	2	3	2
<b>Total</b>	100	100	100	100

Source : Annuaires de Polytechnique et de l'ATUGE, 2007.

*Tableau 2b. Pays de résidence des ingénieurs diplômés marocains en fonction de la période d'obtention du diplôme (en %, n = 457)*

	1970-79	1980-89	1990-2002	Total
Maroc	93	81	44	66
France	4	14	33	21
Angleterre	1,5	0,5	11	5,5
Émirats Arabes Unis, Arabie Saoudite	0	0,5	1,5	1
Europe	0	1,5	1,5	1
Amérique du Nord	1,5	2	7	4,5
Autre	0	0	2	1
<b>Total</b>	100	100	100	100

Source : Annuaires de Polytechnique, Centrale et de l'Amicale marocaine des ingénieurs des Ponts et Chaussées 2007.

L'expatriation aux États-Unis et à Londres est fréquente mais elle s'observe le plus souvent en début de carrière pour des stages ou un peu plus tard pour un MBA. En Tunisie, seul un polytechnicien est rentré directement et définitivement en 2001, une fois sa scolarité finie.

Les mobilités professionnelles, entre statuts (salariés/indépendants) et entre secteurs d'activité - public, privé, petites entreprises et grands groupes, industrie et services - se complexifient aussi à partir de la fin des années 1980. Des secteurs en plein essor accueillent les diplômés de toute origine sociale, au Maghreb comme en France ou encore aux États-Unis et à Londres : grandes banques (BNP et Société Générale) et sociétés de conseil en stratégie (Mac Kinsey, Arthur Andersen, Accenture, etc.) qui « harcèlent » les nouveaux diplômés, au sortir de l'École. Comme l'exprime un de nos interviewés, « ils sont moins regardants sur la couleur du passeport ». Ce diplômé marocain des Ponts de 32 ans n'avait pas réussi à obtenir

un stage dans l'automobile et dans l'aéronautique. Il est entré à la BNP comme analyste il y a huit ans. Les années 2000 voient la floraison de start up (finances, téléphonie, internet), notamment dans la Silicon Valley, où nous retrouvons plusieurs de nos diplômés. Dans ces mêmes années, on voit apparaître, dans les entretiens de ceux rentrés au pays, des discours sur l'essor des économies marocaines et tunisiennes avec le lancement de grands projets d'infrastructures en Tunisie et au Maroc (port de Tanger-Med, autoroutes etc.)<sup>12</sup>, le développement des NTIC, la libéralisation des télécommunications, le développement du secteur financier et des salaires relevés. En ouvrant l'économie locale aux capitaux et aux investissements étrangers, la mondialisation a ainsi favorisé plus qu'elle n'a entravé le retour au pays des élites maghrébines.

L'utilisation des catégories proposées par Anne Catherine Wagner dans ses recherches sur des cadres supérieurs de grands groupes étrangers expatriés en France permet de dégager trois figures de mobilité dans notre population : celle des « cosmopolites » polyglottes, des cadres ou managers « internationaux » et des « nationaux ». Les premiers se définissent comme des « citoyens du monde », se situant au-delà des frontières et des identités nationales. Ils sont très peu nombreux dans notre population. En revanche, nos diplômés sont bien représentés chez les « managers internationaux ». Anne-Catherine Wagner reprend ici une distinction opérée par Marcel Mauss qui souligne et oppose en effet le « a-nation » du cosmopolitisme de « l'internation » qui la situe, l'isole » (Mauss, 1969, p. 629). Les cadres marocains et tunisiens que nous avons rencontrés se disent souvent bi-nationaux ou bi-culturels. Ils sont pour la plupart très attachés à leur pays d'origine, à leur culture nationale et à leur famille.

Enfin, une troisième et dernière catégorie de cadres ou de managers, qui concerne surtout les Marocains, peut être définie comme « nationale », dans la mesure où les liens professionnels et personnels avec la France sont devenus très ponctuels et distendus depuis leur retour au « pays », dès la fin de leurs études.

Au-delà des évolutions politiques et économiques, les familles des diplômés que nous avons rencontrés, celle dont ils sont issus et celles dans laquelle ils vivent, sont un élément central de compréhension des mobilités géographiques et des trajectoires professionnelles.

## 2.2 Le poids de la famille d'origine

Quel que soit le degré d'internationalisation de la carrière, les arbitrages en faveur du retour ou du non retour dans le pays d'origine sont largement influencés par l'attachement à la famille qui mêle obligations de solidarité, telles le soutien financier et affectif à des parents âgés (Bryceson et Vuorela, 2002) et la volonté de voir grandir ses enfants dans le pays et la culture où l'on a été socialisé dans son enfance. Cette assertion ne revient pas à nier d'autres facteurs, notamment ceux liés aux dynamiques économiques internationales. La mondialisation n'apparaît pas comme un facteur de départ définitif des élites tunisiennes et marocaines : bien au contraire, en ouvrant les économies locales aux capitaux et aux investissements étrangers, elle offre la possibilité de s'insérer sur un marché de l'emploi des hauts cadres en expansion<sup>13</sup>. Par ailleurs, une politique « libérale » d'accueil des diplômés étrangers des grandes écoles, ainsi que les relatives facilités avec lesquelles les autorités françaises accordent la nationalité aux diplômés des grandes écoles les incitent pour la majorité d'entre eux à demeurer sur le territoire français le temps d'obtenir le précieux sésame. En effet, les nationalités marocaines et tunisiennes, dominées à l'échelle

---

<sup>12</sup> Un exemple parmi bien d'autres : le magazine français *Usine Nouvelle* titre le 2 octobre 2008 : « Les logisticiens se ruent sur le Maghreb ».

<sup>13</sup> Dans le cas tunisien, il reste à analyser l'effet sur les mobilités des diplômés de l'instabilité politique engendrée par la chute du régime politique autoritaire de Ben Ali

internationale, constituent un obstacle à la mobilité géographique liés à l'occupation d'emplois internationalisés : les États développés exigent des Marocains et des Tunisiens qu'ils aient un visa pour se rendre sur leur territoire. De ce point de vue, bien que sortis des établissements français les plus prestigieux, les diplômés marocains et tunisiens ne sont pas à égalité avec leurs homologues français. Cette position d'infériorisation les incite à s'engager rapidement dans des procédures visant à obtenir la nationalité française<sup>14</sup>. Par conséquent, il est préférable avant de s'expatrier ou de retourner dans le pays d'origine de résider en France le temps d'obtenir la nationalité française.

Mais, dans tous les cas observés, les liens avec la famille marocaine ou tunisienne des expatriés restent étroits, certains faisant venir en France un parent resté seul ou se rendant plusieurs fois par an au Maroc ou en Tunisie. Seule une petite minorité des diplômés rencontrés disent s'être affranchis de ces relations familiales, qu'ils vivent comme pesantes, voire intrusives. Les diplômés marocains et tunisiens des promotions des années 1990-2000 sont plus enclins que ceux des décennies précédentes à partir aux États-Unis pour faire des études (MBA) ou occuper des postes lucratifs dans la finance, le conseil, l'informatique. En dépit d'un accueil et de perspectives de carrières qu'ils jugent souvent plus favorables qu'en France, la plupart tendent à rentrer au pays ou préfèrent s'établir à Londres ou Paris, pour pouvoir rentrer plus régulièrement au Maroc ou en Tunisie.

Résider en France ou en Angleterre, leur permet de maintenir un contact familial et d'envisager sans trop d'inquiétudes les modalités d'une réinsertion professionnelle au Maroc ou en Tunisie. Des allers retours sur un week-end sont envisageables et les diplômés passent leurs congés dans la famille au pays. Autrement dit, cela leur permet de ne pas prendre trop de retard « par rapport aux étapes du vieillissement social national » et de garder une maîtrise des enjeux nationaux et le « sens du placement dans la société d'origine » (Wagner, 1998, p. 187).

L'attachement à la famille d'origine explique ainsi la polarisation des mobilités sur la France et la faible présence de « cosmopolites » ou « citoyens du monde » dans cette élite du Maghreb.

Parmi ces derniers, les héritiers issus de familles très privilégiées sont sur-représentés. Les dispositions à la mobilité internationale ont effet été souvent transmises par les expériences de plusieurs générations (Wagner, 2005) et ils jouissent aussi de ressources financières, culturelles, linguistiques très importantes.

Parmi les diplômés marocains, le tiers des héritiers (6 sur 18) sont passés par l'international, c'est à dire pour l'essentiel les États-Unis et le Royaume Uni, qu'ils soient retournés au Maroc ou qu'ils soient en France à la date de l'enquête. Cette part n'est plus que d'un quart (3 sur 12) pour ceux en ascension sociale et d'un sur dix parmi les transfuges.

À l'inverse, ceux qui sont rentrés au Maroc peu de temps après leurs études, dans ces générations des années 1990-2000, et qui n'ont eu aucune (ou une très brève) expérience professionnelle en France ou dans un autre pays étranger, sont presque tous des diplômés d'origine modeste voire très modeste. Ils s'opposent en tout point aux cosmopolites : issus de familles rurales pauvres, uniquement arabophones et très peu scolarisées, ils ont suivi toute leur scolarité, y compris leurs classes préparatoires, dans l'enseignement marocain, ont épousé une Marocaine et fait toute leur carrière au Maroc, avec peu de changement de secteur ou d'entreprises.

---

<sup>14</sup> « J'ai connu les désagréments de la carte de séjour, etc. j'avais pas mal de déplacements pour aller au Mexique, pour aller en Suède, pour aller en Angleterre, etc. À chaque fois, il fallait que je fasse une démarche pour avoir le visa. Quand on arrive à l'aéroport, les autres passaient rapidement, moi je devais faire la queue. Ça donne pas mal de facilités administratives ». Entretien à Casablanca avec YLH (Marocain, X-Mines, 2001-2003, 34 ans), 16 juin 2009.

On retrouve en revanche, des diplômés d'origine sociale diverse dans la catégorie des cadres internationaux, qui sont le plus souvent bi-nationaux (Maroc et France). L'origine sociale ne clive pas en effet ceux qui sont restés en France et les autres.

Le portrait suivant d'un transfuge marocain, revenu au Maroc est un exemple de ce refus plus ou moins conscient de ces diplômés de se projeter ailleurs que dans leur pays d'origine. Eviter d'épouser une Française (voire d'avoir des « copines » françaises) est lié à ce refus. Le récit évoque aussi des expériences de racisme auxquelles n'échappent pas toujours cette élite, surtout celle d'origine très populaire.

Sollicité par un polytechnicien marocain, E., polytechnicien diplômés des Ponts de 31 ans, d'origine très modeste, rentre au Maroc après deux années passées chez Arthur/Ernst un peu plus de deux ans. Il était pourtant sur le point (en 2006) d'intégrer la Société Générale, entreprise qu'il avait auditée. Le propriétaire de la franchise d'une entreprise de location de voitures au Maroc, qu'il connaissait parce qu'il « donnait des cours de maths à son fils à Paris », lui propose d'assurer la direction générale de cette entreprise au Maroc. Ce qui l'a poussé à rentrer, c'est qu'en octobre 2005, il y a eu les événements en banlieue : J'ai été submergé, dit-il, par tous les commentaires. J'ai commencé à me sentir, même si je n'étais pas concerné et que j'étais tranquille dans mon coin Paris 14<sup>e</sup>. Je n'ai pas trop aimé l'image renvoyée par les médias des Arabes. Voilà, la proposition (au Maroc) a coïncidé à ce moment-là. Sans les événements de banlieue, j'aurais intégré la Société Générale pendant je ne sais pas combien d'années. J'aurais probablement demandé la nationalité française. J'aurais certainement passé trois à quatre ans avant de rentrer. Je sentais que l'environnement en France était un peu hostile, même si cela n'avait rien à voir avec moi. J'étais obligé de justifier auprès de mes collègues, mes convictions et compagnie. Comme je ne me sentais plus à l'aise en France, je suis rentré chez moi

***Est-ce qu'il y avait des raisons personnelles, un mariage en vue par exemple ?***

*Absolument pas. Même mes parents ne me poussaient pas à rentrer. Ils me disaient « tu fais ce que tu veux ». Bon c'est l'environnement en France et le poste ici qui m'ont poussé. À 27 ans, devenir DG d'une société qui fait un chiffre d'affaires d'à peu près 15 millions d'euros, on n'a pas ce type d'opportunités tous les jours. Là c'était en janvier 2006. Je suis rentré le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le 1<sup>er</sup> avion qui quitte la France. Donc j'ai commencé en janvier pour occuper la fonction de DG de la franchise A. au Maroc*

Il n'envisage pas de mobilité à l'étranger et ne « pourrait pas revenir en France ». Il ajoute alors : « Il y a la famille, je me suis marié, j'ai une petite fille ». À la question sur la nationalité de sa femme, il répond : « marocaine... De toute manière, je pense qu'inconsciemment je ne voulais jamais sortir avec une Française. Je ne voulais pas m'engager et chambouler tous mes plans. En arrière plan, il y avait cette volonté de rentrer un jour ou l'autre au Maroc ».

Dans l'élite tunisienne, les différences de mobilités internationales en fonction de l'origine sociale sont moins manifestes. Les retours directs en Tunisie après la fin des études en France sont en effet exceptionnels dans ces cohortes de diplômés des années 1989 à 2002. Notons, toutefois, que parmi les deux diplômés (sur 36) dans ce cas, l'un est un polytechnicien transfuge qui a fondé une entreprise de fournisseur d'accès internet en Tunisie ; l'autre est une centralienne, issue d'une famille très privilégiée et francophile (père PDG de son groupe, mère médecin, deux frères centraliens qui vivent en France), mais dont le parcours est marqué par les inégalités de genre. Mariée à un centralien PDG d'une société

informatique tunisienne, elle est revenue en Tunisie pour élever ses enfants, a travaillé en free lance comme consultante, s'est arrêtée quelque temps après la naissance du troisième, a dirigé un call center avant de démissionner pour suivre son mari à Londres. Lors de l'enquête elle élève ses enfants et s'occupe de l'Association tunisienne des grandes écoles (ATUGE).

En outre, les carrières les plus internationalisées sont le fait d'héritiers, comme celle de MS, dont le portrait est esquissé dans l'encadré suivant.

*Un Tunisien héritier entre ancrage tuniso-français et management international*

Âgé de 36 ans lors de l'entretien, MS (X-Mines, 1998) est un héritier par les deux lignées : le père et la mère sont respectivement professeurs en faculté de géographie et d'histoire. Sa sœur cadette est également diplômée d'une grande école française (Supélec). Il s'oriente pendant sa scolarité à Polytechnique vers la finance et fait son stage de fin d'études à Paribas son futur employeur. Sa femme, connue au lycée à Tunis, suit un cursus d'art plastique entre la France et la Tunisie et obtient un poste d'assistant dans l'université tunisienne. Analyste en finance d'entreprise pour les pays émergents, MS connaît une progression rapide au sein de BNP Paribas et est nommé au bout de 4 ans et demi, responsable de l'activité de conseil sur la région Afrique et Moyen-Orient. Responsable de deux équipes d'analystes respectivement basés à Paris et Dubaï, son travail le conduit à effectuer de nombreux voyages au Moyen-Orient et dans les pays du Golfe. Se sentant plus Tunisien que Français (nationalité obtenue à la sortie de l'école) et sa femme travaillant en Tunisie, il envisage, à partir du milieu des années 2000, de rentrer au pays, mais dans un environnement professionnel qui ne soit pas trop éloigné de celui qu'il connaît à la BNP Paribas : « *j'ai passé un an et demi à faire la navette entre la France et la Tunisie. Bon, je savais que m'exposer à l'environnement professionnel tunisien, c'était totalement suicidaire pour moi. La composante professionnelle est très importante dans la vie. Donc j'ai attendu la bonne opportunité* ». Lors d'une négociation autour d'opérations de financement, il rencontre le président d'une banque d'investissement tunisienne offshore installé à Tunis et Riyad. Ce dernier lui propose de venir travailler à Tunis dans des conditions financières et de performance proche de celles de BNP Paribas. Désormais responsable de quatre équipes d'analyste (35 personnes) répartis dans cinq pays différents (Dubaï, Riyad, Djedda, Genève et Tunis), il passe plus de la moitié de son temps hors de Tunisie.

Nos entretiens révèlent aussi le poids des choix matrimoniaux sur les mobilités géographiques. Les retours définitifs au pays sont moins fréquents dans la population des diplômés ayant épousé une étrangère, notamment une Française (ou pour les rares femmes, un Français). Ces dernières souhaitent préserver leurs attaches avec leur propre famille d'origine et redoutent aussi de ne pouvoir mener leur carrière au Maroc ou en Tunisie. C'est l'inverse pour les diplômés qui ont épousé une femme de leur pays.

Cette influence de la conjointe se module différemment au Maroc et en Tunisie, même si dans les deux pays, épouser une Française tend à ancrer le diplômé et sa nouvelle famille en France (voir *infra*).

Sur 32 Marocains, 3 sont célibataires et 15 ont épousé des étrangères, dont 9 sont des Françaises d'origine maghrébine ou d'autres pays musulmans (Égypte). Le mariage des diplômés marocains avec une Française ou une étrangère clive fortement cette population du point de vue du retour ou non retour définitif au pays. La totalité des 17 diplômés qui sont en France à la date de l'enquête sont mariés et 15 d'entre eux ont une épouse « étrangère ». Ces épouses sont toutes diplômées du supérieur (écoles d'ingénieur ou de commerce) et mènent une carrière de cadre dans le privé. Toutes sont très attachées à leur métier et la question est donc celle de la double carrière du couple. Certaines se font dans la même entreprise (Renault, Areva), d'autres sont très différentes (un polytechnicien a épousé une franco-marocaine,

chanteuse lyrique) mais le retour au Maroc (voire en Tunisie pour une conjointe tunisienne, polytechnicienne) est refusé par l'épouse, avec le soutien plus ou moins affirmé du mari.

Le portrait de cet héritier marocain qui a épousé une Tunisienne illustre cet ancrage en France.

M., polytechnicien de 32 ans, est un héritier par les deux lignées. Son père est ingénieur, sa mère inspectrice de l'enseignement secondaire. Son grand-père paternel était notaire, et son grand-père maternel, fonctionnaire au Ministère des finances. Une sœur, diplômée de l'Essec, travaille à la BNP en France. À la sortie de l'X, en 1998 – il a alors 23 ans –, il est très tenté par un poste qu'on lui propose en Californie mais le refuse, car c'est « trop loin du Maroc » : *Quand vous êtes aux Etats Unis qui plus est sur la côte ouest, vous avez 15 jours de congés par an que vous pouvez rarement prendre d'affilé, si vous voulez rentrer voir la famille au Maroc vous avez une journée de voyage pour voyager, une journée aller une journée retour, si vous avez pris une semaine, vous restez trois jours sur place et vous avez épuisé vos congés de l'année. C'est vraiment ça, si je restais aux Etats Unis petit à petit j'allais complètement me détacher du Maroc (ũ) Pour moi, je n'étais pas prêt à faire le sacrifice, pour moi la France c'est vraiment la porte d'à côté par rapport aux Etats Unis et puis « y a les vacances ».*

Il travaille chez un constructeur automobile français jusqu'en 2007. Ce poste le conduit à de nombreux déplacements à l'étranger. Puis un ami polytechnicien le contacte pour intégrer AXA. Il espérait un peu être envoyé par son entreprise au Maroc mais « la mobilité (dans celle-ci) est un mythe » et refuse des offres « d'entreprises internationales qui essayaient de s'installer au Maroc comme Mac Kinsey, des cabinets de conseil en stratégie » car cette activité « ne l'intéressait pas du tout ». Sa perception du marché marocain est « qu'il est vraiment très opaque » : *Ce n'est pas un marché transparent, c'est un marché de connaissance, ça l'est encore majoritairement aujourd'hui, un petit peu moins, les entreprises commencent à publier leurs postes dans des sites qui voient le jour.* Il ajoute alors qu'il n'a pas « trop activé son réseau au Maroc », car il n'a pas « eu une intention ferme de rentrer ». Les aspirations de son épouse, une Tunisienne, polytechnicienne de sa promo, qui réalise une belle carrière en France dans une grande entreprise automobile y sont pour beaucoup. Contrairement à la sienne, la famille de son épouse, en Tunisie, est peu « étoffée » et elle pourrait facilement faire venir ses parents en France.

Les deux épouses marocaines de diplômés marocains vivant en France ont un profil atypique. L'une, de nationalité française, a fait des études de lettres à Aix en Provence puis un MBA aux États-Unis où elle a travaillé dans un cabinet de chasseurs de têtes. Elle a rencontré son futur mari pendant des vacances au Maroc. Elle n'a pu retrouver un emploi dans son domaine au Maroc, et a dû revenir à son métier de traductrice. Ils ont mal supporté l'un et l'autre à l'emprise de la famille sur leur vie privée et ont fait le choix de revenir en France (elle voulait les États-Unis, lui non). Ils ont tous deux fait une belle carrière en France, avec trois enfants et n'envisagent plus de rentrer. L'autre est une Marocaine dont toute la famille a émigré en France et qu'elle a voulu rejoindre, incitant son mari à quitter le Maroc où il menait une carrière dans l'informatique.

À l'inverse, parmi les diplômés qui vivent au Maroc, 12 sur 15 sont mariés, tous avec des Marocaines. Ces dernières ont toutes, elles aussi, suivi des études supérieures (pharmacie, médecine, kinésithérapie), parfois en France (HEC, DESS d'ergonomie au CNAM, DEA biologie à Nancy) mais plusieurs ont interrompu leur carrière. Deux de nos interviewés (diplômés des Ponts, transfuges) disent que leur épouse « n'a jamais travaillé, par choix

personnel ». Un Centralien vit à Tunis, son épouse marocaine travaille comme cadre dans une banque.

L'endogamie géographique domine chez les Tunisiens. Sur les 36 diplômés tunisiens que nous avons rencontrés, 26 sont mariés dont 21 avec des Tunisiennes de la même ville (notamment de Sfax), voire du même village. Cinq seulement le sont ou l'ont été avec des étrangères<sup>15</sup>. Cette rare exogamie géographique recouvre en outre, comme pour les Marocains, une endogamie culturelle et religieuse. Nées en France et ayant suivi leurs études supérieures dans ce pays, trois des conjointes « étrangères » ont une double nationalité - franco-marocaine pour l'une qui est avocate et juriste, franco-tunisienne pour les deux autres (l'une travaille comme ingénieur). Elles sont issues de familles immigrées en France. La quatrième conjointe étrangère est une Égyptienne, professeur à l'école des Langues Orientales (à Paris). Ces épouses sont donc toutes de culture arabo-musulmane.

Bien qu'extrêmement minoritaires, ces unions matrimoniales exogames inscrivent les diplômés dans une perspective de sédentarisation durable hors de la Tunisie.

En revanche, les probabilités de retour en Tunisie sont fortes pour les ingénieurs dont les conjointes ayant fait leur formation en Tunisie ne peuvent pas trouver en France un emploi correspondant à leurs compétences, en raison du caractère fermé de certains segments du marché de l'emploi (médecine, pharmacie, etc.). De manière générale l'endogamie géographique apparaît comme un facilitateur pour un éventuel retour dans la mesure où elle simplifie la réinsertion dans la société d'origine.

## Conclusion

Les attaches familiales interviennent fortement dans les récits des mobilités géographiques réalisées (ou évitées) par les diplômés marocains et tunisiens de grandes écoles françaises.

L'enquête bouscule ainsi les discours sur l'importance des figures de cadres de la mondialisation, cosmopolites et sans attaches. Ces derniers sont des exceptions dans notre enquête. Il s'agit pour la plupart d'héritiers, s'inscrivant dans une tradition familiale de mobilité internationale et cumulant des ressources financières, linguistiques, culturelles. L'attachement à la famille d'origine limite en effet le plus souvent l'ampleur de l'éloignement géographique accepté pour sa carrière. Le choix de la France ou de Londres plutôt que celui des États-Unis, par les diplômés marocains et tunisiens renvoie largement à ce souhait de proximité.

L'article montre aussi l'intérêt de prendre en compte la famille conjugale - couple et enfants - dans l'analyse des mobilités géographiques. Celle-ci est souvent négligée par les travaux sur les migrations internationales, y compris par ceux qui s'intéressent aux familles transnationales. La nationalité de la conjointe (ou plus rarement du conjoint) contraint en effet ces mobilités. Les diplômés ayant épousé une Étrangère - le plus souvent une Française - tendent à s'ancrer plus durablement en France pour permettre à leur épouse de préserver ses liens avec sa famille et de mener à bien sa carrière. C'est l'inverse pour ceux qui ont épousé une femme de leur pays d'origine : ils tendent à revenir au Maroc ou en Tunisie après une expérience de durée variable en France et/ou ailleurs (Londres, États-Unis) et n'envisagent plus de repartir (sauf pour de courtes durées).

L'attachement à la culture d'origine, arabo-musulmane, se révèle aussi dans les pratiques matrimoniales. On note en effet à la fois dans une faible proportion d'unions

---

<sup>15</sup> Un diplômé des Ponts est divorcé d'une Française et a épousé une Tunisienne. Ce deuxième mariage est lié à son retour en Tunisie.

exogames et une forte majorité, dans ces dernières, d'épouses (mais pas d'époux) Françaises d'origine marocaine, tunisienne ou provenant d'autres pays arabo-musulmans.

Cet attachement va de pair, pour la grande majorité des diplômé-e-s, avec une très bonne intégration à la société et à la culture françaises, via la socialisation familiale et scolaire : nombre de parents et de frères et sœurs ont fait (ou font) des études supérieures en France. C'est le cas aussi des conjointes, y compris marocaines et tunisiennes.

Cette attention portée aux attaches familiales ne doit pas faire oublier le poids du contexte économique et politique dans les mobilités. Le régime de ces dernières a en effet radicalement changé à la fin des années 1980 : les retours des diplômés, de toute origine sociale et mariés ou non à des étrangères, étaient systématiques dans les années 60 et 70 marquées par la construction des nouveaux Etats indépendants. Les mobilités se sont accrues et internationalisées à la fin des années 1980, du fait du tournant libéral.

Il faut noter toutefois, que ce caractère moins systématique des retours est lié aussi aux transformations des rapports entre hommes et femmes. Dans ces pays, comme ailleurs, les jeunes femmes sont de mieux en mieux formées, de plus en plus souvent actives et accèdent à des professions qualifiées longtemps réservées aux hommes (magistrates, avocats, médecins, professeurs d'université...). Elles affirment donc, plus souvent que celles des générations antérieures, leurs aspirations à une carrière et refusent des mobilités trop coûteuses.

Cette question des doubles carrières dans les couples « mixtes », à peine esquissée ici, mériterait d'être mieux intégrée dans l'analyse des mobilités internationales des diplômés, à côté de celle, plus souvent posée, des stratégies de mobilité ou de reproduction sociale.

## Références

Baudelot C., Matonti F., 1994, « Le recrutement social des normaliens 1914-1992, in *Ecole normale supérieure, Le livre du bicentenaire*, sous la direction de J-F. Sirinelli, Paris PUF, p. 155-190.

Bensedrine Saïd et Gobe Eric (2004), *Les ingénieurs tunisiens : dynamiques récentes d'un groupe professionnel*, L'Harmattan.

Ben Sedrine Saïd et Geisser Vincent (2001), *Le retour des diplômés. Enquête sur les étudiants tunisiens formés à l'étranger : Europe, Amérique et Monde arabe, Tunis*, Centre de publication universitaire.

Bourdieu Pierre, Saint-Martin (de), Monique (1987), « Agrégation et ségrégation : le champ des grandes écoles et le champ du pouvoir », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°69, sept, p. 1-49.

Bourdieu Pierre, Saint-Martin (de) Monique (1987), « Variations et invariants, éléments pour une histoire structurale du champ des grandes écoles », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n °70, novembre, p. 1-30.

Bourdieu Pierre (1989), *La noblesse d'État, grandes écoles et esprit de Corps*, Paris, Minit.

Bryceson et Vuorela, 2002, *The transnational family: New European Frontier and Global Networks*, Oxford, Berg.

Euriat M., Thélot C., 1995, « Le recrutement social de l'élite scolaire en France de 1950 à 1990 », *Revue Française de Sociologie*, XXXVI-3, juillet-septembre, p. 403-438.

Ferrand Michèle, Imbert Françoise, Marry Catherine, 1999, *L'excellence scolaire : une affaire de famille, Le cas des normaliennes et normaliens scientifiques*, l'Harmattan

Gadea Charles, Marry Catherine, 2000, « Les pères qui gagnent : descendance et réussite professionnelle chez les ingénieurs », *Travail, Genre et Sociétés*, n° 3, mars, p. 109-135.

Gaillard Jacques, Meyer Jean-Baptiste, 1996, « Le *brain drain* revisité : de l'exode au réseau », in Jacques Gaillard (dir.), *Coopérations scientifiques internationales*, Orstom Éditions, Paris.

Garneau Stéphanie, 2007, « Les expériences migratoires différenciées d'étudiants français. De l'institutionnalisation des mobilités étudiantes à la circulation des élites professionnelles », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 23, n° 1, 2007.

Garneau Stéphanie, 2007, « Les expériences migratoires différenciées d'étudiants français. De l'institutionnalisation des mobilités étudiantes à la circulation des élites professionnelles », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 23, n° 1, 2007.

Geisser Vincent (dir.), 2001, *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs. Trajectoires sociales et itinéraires migratoires*, Paris, CNRS.

Gérard Etienne, Proteau Laurence (dir.), 2008, *Mobilités étudiantes Sud-Nord. Trajectoires scolaires de Marocains en France et insertion professionnelle au Maroc*, Paris, Publisud.

Gobe Eric (dir.), 2004, *L'ingénieur moderne au Maghreb (XIXe-XXe siècle)*, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, Maisonneuve et Larose.

Grelon André, 2004, « Les ingénieurs au Maghreb : un bilan d'avenir » in Éric Gobe, *L'ingénieur moderne au Maghreb (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Maisonneuve & Larose, Coll. Connaissance du Maghreb.

Karvar Anousheh, 2004, La trajectoire des Polytechniciens dans l'espace franco-maghrébin : des indépendances à l'instauration du nouvel ordre économique, *Cahiers du Gdr Cadres*, n° 8.

Le Gall Josiane, « Familles transnationales : bilan des recherches et nouvelles perspectives » Les Cahiers du Gres, vol. 5, n° 1, 2005, p. 29-42. URI: <http://id.erudit.org/iderudit/010878ar> DOI: 10.7202/

Marry Catherine, 2004, *Une révolution respectueuse : les femmes ingénieurs*, Belin, Coll. Perspectives sociologiques.

M. Mauss, 1969, « L'internationalisme et les nations » (1920), in *Oeuvres*, Paris, Minuit, tome III.

Mérignac Olivier, 2009, Les femmes dans le processus d'expatriation, *Travail, genre et sociétés* 2009/1, n° 21, p. 131-151.

Saint-Martin Monique, 2008, « Les recherches sociologiques sur les grandes écoles : de la reproduction à la recherche de justice », *Education et sociétés*, n° 21, p. 95 à 103.

Streiff-Fenart, J., 1999. « Construction d'un réseau de parenté transnational: une étude de cas d'immigrés tunisiens dans le sud de la France », *Revue Européenne des migrations internationales*, vol.15, no 3, p. 45-61.

Vermeren Pierre, 2002, *La formation des élites marocaines et tunisiennes. Des nationalistes aux islamistes, 1920-2000*, Paris, La Découverte, Collection Recherches.

Wagner Anne-Catherine, 1998, *Les nouvelles élites de la mondialisation. Une immigration dorée en France*, PUF.

Wagner Anne-Catherine, 2005, « Les élites managériales de la mondialisation : angles d'approches et catégories d'analyse », *Entreprises et histoire*, n° 41, p. 15-23.

Wagner Anne-Catherine, 2007, *Les classes sociales dans la mondialisation*, La Découverte, Coll. Repères, n° 503.